

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

---

RELATIF À LA RESTITUTION DES BIENS CULTURELS AYANT FAIT L'OBJET DE  
SPOLIATIONS DANS LE CONTEXTE DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES PERPÉTRÉES  
ENTRE 1933 ET 1945 - (N° 1269)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° AC29

présenté par

Mme Mette, Mme Bannier, M. Berta, M. Croizier, M. Esquenet-Goxes et M. Gumbs

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« l'autorité de fait se disant « Gouvernement de l'État français » »

les mots :

« l'État français ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec ceux présentés à l'article 1er.